

Vos talents sont bienvenus en France!

Vérifiez en quelques minutes si votre profil ou votre projet relève d'une des 10 catégories détaillées ci-après.

Si c'est le cas, vous pouvez demander à tout moment un visa Long séjour « Passeport-talent », pour vous et pour votre famille (conjoint et enfants mineurs).

Les formalités sont simples et permettent de vous installer en France, dès à présent, malgré la fermeture temporaire des frontières.

Le passeport talent concerne 10 catégories

A) - Le travail salarié(Travailler en France)

1° - Les personnes diplômés qualifiés ou les salariés d'une entreprise innovante.
Votre rémunération brute annuelle sera au moins de 40 000 € et vous remplissez, au moins, une des deux conditions ci-dessous :

- vous avez un diplôme français au moins équivalent au master, ou bien :
- vous êtes recruté dans une «entreprise innovante ».

2° les travailleurs « hautement qualifiés » (carte bleue européenne) ;

Vous justifiez d'un diplôme avec, au moins, trois années d'études supérieures ou bien d'une expérience professionnelle d'au moins cinq ans et vous avez un contrat de travail en France d'une durée de 12 mois ou plus, avec une rémunération annuelle brute au moins égale 28 000 €.

3° les salariés en mission avec un contrat de travail en France ;

Dans le cadre de la mobilité au sein d'un même groupe, vous avez un contrat de travail de plus de 3 mois, conclu avec l'entreprise établie en France, et vous justifiez d'une rémunération brute mensuelle au moins égale à 2 800 €.

B) - La recherche scientifique

4° les chercheurs;

Vous êtes chercheur, titulaire d'un diplôme équivalent au grade de master et vous allez en France, pour plus de trois mois de recherche ou pour dispenser un enseignement de niveau universitaire dans le cadre d'une convention d'accueil avec un organisme public ou privé.

C) – Création ou gestion d'entreprise, projets et investissements économiques

5° Le créateur d'entreprise ;

Vous avez un diplôme équivalent au master ou bien vous pouvez attester d'une expérience professionnelle d'au moins cinq ans à un niveau comparable. Vous avez un projet réel et sérieux de création d'entreprise en France (commerciale, artisanale ou industrielle).

6°Les projets économiques innovants ;

Vous avez un projet économique innovant et vous souhaitez le développer sur le territoire français.

Vous pouvez proposer ce projet à l'analyse du consulat, en décrivant, la nature, l'objet et la durée du projet, ainsi que son caractère innovant.

Vous devez aussi pouvoir justifier de ressources suffisantes pendant votre séjour.

7° Le représentant légal ou le mandataire social ;

Le mandataire social (ou représentant légal) est une personne envoyé dans une entreprise en France, pour des actes de gestion et de management.

Vous pouvez occuper cette fonction de mandataire social sur le territoire français, si vous justifiez d'une ancienneté, d'au moins trois mois, en qualité de salarié ou de mandataire social dans un établissement ou une société du même groupe, ainsi que d'une rémunération brute au moins égale à 4 664€ par mois (55 968€ annuels).

8° Les investisseurs économiques

Vous procédez à un investissement économique direct en France, en acquérant une part ou un intérêt durable dans une entreprise, en remplissant les conditions ci-après :

- effectuer ou s'engager à effectuer sur le territoire français un investissement en immobilisations corporelles ou incorporelles d'au moins 300 000 euros ;
- s'engager à créer ou sauvegarder, de l'emploi dans les quatre années qui suivent l'investissement sur le territoire français (lettre d'engagement avec création annuelle d'emplois et plan d'investissement de l'étranger).

D) - Arts, Culture & Sciences

9° Les artiste-interprètes ;

Vous exercez la profession d'artiste-interprète, ou vous êtes auteur d'œuvre littéraire ou artistique, et vous venez exercer votre activité pour une durée de plus de 90 jours sur le territoire français.

10° Les personnes ayant une renommée nationale ou internationale dans le domaine scientifique, littéraire, artistique, intellectuel, éducatif ou sportif.

Vous avez une activité dans un domaine scientifique, littéraire, artistique, intellectuel, éducatif, sportif et artisanal et vous justifiez d'une renommée nationale ou internationale. Vous souhaitez exercer votre activité en France, pour plus de trois mois.

Si vous n'êtes pas sûrs que ces catégories correspondent à vos attentes ou si vous avez besoins d'informations complémentaires, n'hésitez donc pas à vous informer auprès du consulat ou de TLS-contact.

Vous pouvez aussi laisser un message et un numéro de téléphone et demander à être rappelé

Consulat:

Email: visas.wuhan-fslt@diplomatie.gouv.fr

<u>领事馆网站</u> (lien direct)

TLScontact:

TLS 网站 (lien direct)

Email: contact.wuh2fr@tlscontact.com

Wechat: QZSLZX